

Politique :	<i>Conventions, conférences et ateliers pour conseillers scolaires</i>	Numéro :	<i>P – 3.002</i>
Catégorie :	<i>Membres du Conseil</i>	Pages :	<i>2</i>
Approuvée :	<i>le 6 avril 1998</i>	Modifiée :	<i>le 2 mai 2016</i>

1. Préambule

Le Conseil scolaire catholique Providence appuie la formation continue de ses membres et, par conséquent, encourage la participation de ses élus aux activités des organismes suivants : l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (l'AFOCSC), la Fédération nationale des conseils scolaires franco-ontariens (la FNCSF), l'Association canadienne des commissaires d'écoles catholiques (l'ACCEC) et l'Association canadienne d'éducation de langue française (l'ACELF). L'engagement des conseillers scolaires aux activités de ces associations et la formation continue qu'ils reçoivent aident les membres à mieux assumer leurs rôles et responsabilités à titre de conseillers scolaires du Conseil scolaire catholique Providence.

2. Énoncé

- 2.1 **Attendu que** le Conseil scolaire catholique Providence tient à offrir à ses membres une formation continue pour les aider à exercer leur rôle;
- 2.2 **Attendu que** le Conseil scolaire tient à mettre l'accent sur la participation aux conférences et ateliers offerts par l'AFOCSC, la FNCSF, l'ACCEC et l'ACELF;
- 2.3 **Attendu que** le Conseil scolaire veut s'assurer que l'argent des contribuables est dépensé de façon prudente et responsable et qu'une attention particulière est portée à la transparence et à la reddition de comptes;

il est décidé que le Conseil scolaire catholique Providence :

- a) appuiera la participation du président et du vice-président à des événements organisés par les associations de conseillers scolaires et par tout organisme éducationnel reconnu, pourvu que le Conseil ait approuvé l'activité et que le budget le permette;

- b) favorisera tous les ans la participation de chaque conseiller scolaire à trois rencontres, conférences ou ateliers, dont un parrainé par l'AFOCSC;
- c) encouragera la participation à des rencontres, à des ateliers ou à des conférences supplémentaires si le budget le permet;
- d) s'attendra à ce que les conseillers scolaires qui auront assisté à une conférence, convention ou atelier en fassent un rapport écrit ou verbal à une réunion subséquente du Conseil.

Dans ce document, ainsi que dans toutes les politiques du Conseil, un genre inclut l'autre, tout comme le singulier englobe le pluriel lorsque le contexte l'exige.